



CONTRE L'AUTOROUTE VSV d'ARLES et POUR UNE RÉNOVATION DE LA RN 113

La RN 113 assure la liaison de l'A54 entre le péage d'Emigny et celui d'Arles. Il est envisagé de créer au Sud d'Arles une déviation autoroutière, dénommée Variante "Sud-Vigueirat" (la VSV) qui correspond à un ancien tracé (V6) des années 90. Ce projet fut rejeté en 1996 par le médiateur, M. Albert Astier, parce que « *Ce tracé est très destructeur. [...] En tout état de cause, il s'agit d'une variante à abandonner.* »

La VSV a été représentée au Ministre de l'Équipement en 2004 bien que le rapport préliminaire de la DDE en 2002 concluait que les tracés passant par le Sud d'Arles : - "ont le plus fort impact sur le milieu écologique : - comprennent le plus de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique; - traversent 3 à 5 fois plus de sites d'observation d'espèces ornithologiques que les autres tracés; - ont le plus d'effet de coupure et de perturbation du milieu; - ont le plus d'impact sur la réglementation Européenne; - consomment plus de Co2; - regroupe le plus de zones submersibles; - ont le plus d'emprise sur le riz; et l'arboriculture...]"

FNE- UDVN13, FNE et l'ACEN sont contre :

- **Un tracé qui couvre des zones d'agriculture biologique et en AOC :** (foin de Crau, riziculture, blé dur, élevages ovins et taureaux), à une époque où on dénonce la perte des terres agricoles et de maraîchage et où on affiche la volonté de consommer des produits de proximité (PAC et Grenelle II).
- **Un préjudice grave et irréversible du patrimoine environnemental de la région qui enfreint les engagements internationaux de la France.** Au-delà d'un paysage défiguré comme le pont Van Gogh entouré d'une autoroute, il traverse 4 sites Natura 2000 qui recensent plus d'une vingtaine d'habitats ou espèces prioritaires et passe à proximité de 9 autres sites N.2000 établis ou en extension ainsi que de zones protégées (Loi Littoral et Espace Boisé Classé - Le clos des Graviers-).
- **Le franchissement des zones humides protégées au titre de la Convention Ramsar.** La VSV souillera la réserve de Camargue reconnue Réserve de Biosphère par l'Unesco : "Man and Biosphere". Avec un **réseau hydraulique fragilisé** dénoncé par la Chambre de l'Agriculture des Bouches-du-Rhône : "*les dysfonctionnements provoqués sur les canaux traversés par le fuseau sont susceptibles de se répercuter sur l'ensemble du réseau*" dans un rapport pour la DDE.
- **Les risques d'inondation, de stagnation des crues et de pollution aggravés,** par une route surélevée de 6 à 12m qui enfermera les habitants dans un « casier ». Une pollution induite par les ruissellements de l'autoroute et les risques de renversement de produits toxiques. La menace est réelle pour la nappe phréatique de la Crau, endommagée récemment par la fuite d'un pipeline, qui alimente les cultures et plus de 200 000 personnes en eau potable.
- **15 km de route supplémentaire concernant 11 000 personnes pour un budget considérable.** Le Grenelle de l'environnement prévoit que «*la capacité routière globale du pays ne doit plus augmenter*» afin de parvenir à un objectif de «*réduction de 20% d'ici 2020 des émissions actuelles du secteur des transports*». Rappelons **qu'Arles est soumis au Plan de Protection de l'Atmosphère**, et pour lequel nous payerons une amende européenne si rien n'est fait .

Nous sommes pour un **développement multimodal** facilité par le port d'Arles et le réseau ferré qui le jouxte, ce qui alimenterait aussi le bassin économique et d'emplois situé principalement au Nord de la ville, en liaison avec le grand port de Marseille.

L'hypothèse d'un aménagement de la RN113 reste à étudier sérieusement : des murs antibruit, des revêtements spéciaux qui limitent l'impact sonore et la pollution atmosphérique, limitation de la vitesse des véhicules et en particulier des camions et de manière générale, de remettre la RN 113 aux normes les plus modernes en matière de pollution et de sécurité.

Le projet VSV doit être définitivement abandonné.